

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 22 novembre 2021

Le 22 novembre 2021, à 18 heures. Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, Maire.

Étaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de M. Gaël HAMAYON qui donne pouvoir à Mme Myriam LOQUET-LE GALL et de M. Patrick BRIEND, absent.

M. Manuel COMBES a été élu secrétaire de séance (article L.2121-5 du CGCT).

Demande de questions diverses : M. Daniel BRETON souhaite connaître le coût de la venue du Président François HOLLANDE sur la commune, plus généralement des personnalités invitées et s'il n'y aura à l'avenir que des femmes et des hommes de gauche invités. Il demande également s'il est envisagé une programmation d'écrivains locaux. Mme Florence CABON souhaite obtenir des informations sur l'évolution du dossier éolien. M. Yannick MARZIN s'interroge sur le fonctionnement démocratique de la commune et notamment le rôle joué par les commissions avant les prises de décision en conseil municipal.

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers municipaux du procès-verbal de la séance précédente du 18 octobre 2021.

Le procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité.

1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A UNE DEMISSION

M. Le Maire informe l'assemblée qu'un siège au sein du Conseil municipal est vacant suite à la démission de Mme Bénédicte MADON de son mandat de conseillère municipale.

L'article L.270 du code électoral prévoit dans les communes de 1 000 habitants et plus, que le candidat suivant le dernier élu d'une liste remplace le conseiller municipal sortant.

Le candidat suivant sur la liste « Porspoder ensemble pour l'avenir » est Mme Véronique JULLIEN-MITSIENO.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- **prend acte** de l'installation de ce nouveau membre du conseil de la commune de Porspoder.

Le tableau du conseil municipal est mis à jour et transmis en Préfecture.

2. COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES (TABLEAU EN ANNEXE)

M. Le Maire rappelle que suite à l'installation de Mme Véronique JULLIEN-MITSIENO comme nouvelle conseillère municipale, il convient de modifier la composition des commissions. Mme Véronique JULLIEN-MITSIENO souhaite intégrer les commissions Environnement et Culture. Le tableau des commissions présenté en annexe prend en compte ces modifications.

La composition des différentes commissions, y compris la commission d'appel d'offres doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Ainsi, les membres de chaque commission sont élus par liste selon la règle de la proportionnelle au reste le plus fort.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Renonce** au vote à bulletin secret
- **Modifie** la composition des commissions comme indiqué dans le tableau en annexe.

3. LABEL TEN : ACTIONS COMMUNALES ET ENGAGEMENT SUR 3 ANS

Mme Marie HASCOET, déléguée à l'environnement, rappelle que par délibération n°2021-042 du 5 juillet 2021, la commune a candidaté au label « TEN », Territoires Engagés pour la Nature. Pour mémoire, il s'agit d'une initiative nationale portée en Bretagne par un collectif associant la DREAL Bretagne, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Région Bretagne, l'Agence Bretonne de la Biodiversité, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les Départements.

Ce label vise à reconnaître, sur une durée de 3 ans, les collectivités volontaires qui s'engagent à mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité.

La validation de la reconnaissance de l'action communale dans le domaine de la biodiversité aura lieu le 2 décembre 2021 lors du Conseil d'Administration de l'Agence Bretonne de la Biodiversité. Cette dernière étape nous permettra de valoriser l'engagement communal de manière officielle, dans le cadre du label TEN.

Pour ce faire, il convient désormais de prendre une délibération complémentaire actant les actions de la commune sur trois ans, à savoir :

Action 1 : « Le fil de l'eau » : retrouver le chemin écologique et culturel de l'eau pour restaurer sa qualité et sa biodiversité.

Action 2 : Terrains communaux : destination biodiversité !

Action 3 : « Des fleurs pour la biodiversité ! » : pour un embellissement de la commune favorisant la biodiversité

Action 4 : « Des jardins punk » : pour une rébellion écologique dans les jardins !

Le détail de ces actions est porté à la connaissance des membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Valide** les quatre actions identifiées ci-dessus ;

- **S'engage** pour trois années dans la réalisation de ces actions dans le cadre du Label TEN.

INFORMATION SUR LE PROJET ABC

Mme Marie HASCOET, déléguée à l'environnement, informe le Conseil municipal sur les avancées du projet ABC pour la biodiversité.

4. RECONDUCTION DE LA CONVENTION ENER'GENCE

Monsieur Yves ROBIN, le Maire, expose au Conseil municipal que depuis 2016 la commune adhère à l'association Ener'gence, dont la vocation est d'aider les gestionnaires de patrimoine public à réduire les consommations d'énergie (électricité, carburants, combustibles) et d'eau de leurs bâtiments : diagnostic du patrimoine, suivi des consommations, plan d'action.

La convention en cours s'achève au 31 décembre 2021. Il convient par conséquent de la reconduire pour une durée de 3 ans.

La mission effectuée est une mission d'assistance technique et méthodologique dans la démarche de maîtrise énergétique, et non une mission de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

À ce titre, les compétences d'un technicien spécialisé sont partagées entre plusieurs communes du territoire du Pays de Brest, qui ne disposent pas de ces compétences en interne.

Pour bénéficier de l'assistance d'Ener'gence, le montant de la cotisation annuelle est calculé sur la base d'1,26 €/an/ habitant net de taxes, soit un montant de 2 261,70 € par an de 2022 à 2024. Cette cotisation est révisable chaque premier janvier suivant l'évolution de l'indice Syntec du mois d'octobre de l'année précédente.

Monsieur Jacques BASCOULES, délégué aux travaux, est l' élu « responsable énergie ». Il sera l'interlocuteur privilégié d'Ener'gence pour le suivi d'exécution de la présente convention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Approuve** la reconduction de l'adhésion à l'association ENER'GENCE à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de trois ans ;
- **Autorise** M. le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la convention ;
- **Autorise** M. le Maire à verser les cotisations dues.

5. CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE FAMILLES RURALES JEUNES DU FOUR 2022-2024

Mme Sandrine HENRY, Adjointe Enfance - Jeunesse, présente la convention d'objectifs pluriannuels pour le développement d'actions en faveur des Jeunes de 11 à 25 ans sur le territoire des cinq Communes de Porspoder, Brélès, Lanildut, Landunvez et Plourin dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse intercommunal.

Cette convention tripartite lie ces cinq communes, « Familles Rurales Fédération départementale du Finistère » et « Famille Rurales Association Jeunes du Four ».

L'objet de cette convention est de confier à l'association et à la Fédération Familles Rurales la mise en œuvre du projet jeunesse territorial : « Les jeunes, une dynamique pour le milieu rural ». Les objectifs sont les suivants :

- Travailler avec les partenaires du territoire (mairies, associations, commerçants) dans une dynamique de coéducation.
- Développer l'information jeunesse.
- Développer les actions familiales et intergénérationnelles en impliquant les jeunes.
- Poursuivre le développement de l'association en fonction des attentes des jeunes du territoire.

L'association et la Fédération s'engagent à mettre en œuvre le programme d'actions suivant :

- Embauche et gestion d'un poste de directeur d'association
- Embauche et gestion de deux postes d'animateurs jeunesse et mise en place d'animation avec et pour les jeunes.

En contrepartie, les collectivités contribuent financièrement à ce service d'intérêt économique général. Elles octroient deux subventions d'un montant global de 221 751 € (117 085 € à la Fédération départementale Familles Rurales et 104 666 € à Familles rurales Association Jeunes du Four).

Du fait de la fin du Contrat Enfance Jeunesse en décembre 2022 et la mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG) à partir de janvier 2023, un avenant à la convention sera réalisé en janvier 2023 afin d'adapter le budget aux nouvelles modalités financières de la CTG.

La convention détermine les conditions de la contribution financière de chaque Commune.

Pour la Commune de Porspoder, la participation annuelle s'élèverait à :

- 9 423,37 € au profit de Familles Rurales Fédération départementale du Finistère
- 8 423,87 € au profit de Familles Rurales Association Jeunes du Four

Soit 17 847,24 € de participation communale annuelle

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Autorise** M. Le Maire à signer la convention d'objectifs prenant effet au 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- **Autorise** M. Le Maire à inscrire au budget les crédits correspondant à cet engagement.

6. ATTRIBUTION DU MARCHÉ MOBILIER LE PHARE

M. Le Maire présente le marché mobilier publié le 19 octobre 2021 concernant l'équipement du centre socioculturel et de la médiathèque pour un montant global estimé à 101 000 € HT (53 000 € HT pour le lot 1 médiathèque, 48 000 € HT pour le lot 2 Centre socioculturel).

Rappel des critères du marché : 40% pour le prix, 60% pour la qualité.

Voici les sociétés qui ont déposé une offre :

Lot n°1 (Mobilier médiathèque)

- BC intérieur,
- Ekz,
- Mobidecor,
- Schlapp Mobil,

Lot n°2 (Mobilier centre socio-culturel)

- Brunner
- Efidis
- Mobi Bureau
- Ouest Bureau

Toutes les offres sont jugées régulières, acceptables et appropriées, excepté l'offre de Ouest Bureau qui proposait des tables d'une dimension inférieure à la demande du cahier des charges et en mélaminé alors que le cahier des charges prévoyait du stratifié.

42

ANALYSE TECHNIQUE DES OFFRES

LOT 1

Critère prix

CANDIDAT	Prix HT (40 %)
BC intérieur	51 298,15 €
Ekz	69 860,47 €
Mobidecor	37 502,06 €
Schlapp Mobil	48 621,12 €

Critère qualité

CANDIDAT	Qualité des produits (coef. 8)	Délai de livraison et montage (coef. 3)	Garanties (coef. 1)	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
BC intérieur	<p>Conforme aux attentes. Rayonnages et bacs en métal robustes et fonctionnels.</p> <p>Mais manque de chaleur au niveau ambiance, notamment le coin tout-petits.</p> <p>Le mobilier de confort est également de bonne qualité, conforme aux attentes.</p> <p>Cependant, en termes d'agencement, la proposition laisse peu d'espace pour déambuler.</p> <p>Suivi gamme 20 ans</p> <p>[4,5/5]</p>	<p>Délai de livraison de 10 semaines, conforme aux attentes.</p> <p>Techniciens qualifiés pour le montage. [5/5]</p>	<p>Garantie 15 ans pour mobilier BCI, 2 ans pour le reste [5/5]</p>	56
Ekz	<p>Conforme aux attentes, va même au-delà.</p> <p>Rayonnages en métal robustes et fonctionnels, et beaux. Les bacs en bois ont les mêmes qualités.</p> <p>Le mobilier de confort a aussi les mêmes qualités. L'agencement est très bien pensé.</p> <p>Fabrication allemande</p> <p>Suivi gamme 20 ans</p> <p>[5/5]</p>	<p>Délai de livraison de 10 semaines, conforme aux attentes.</p> <p>Techniciens qualifiés pour le montage. [5/5]</p>	<p>Garantie 10 ans pour mobilier EKZ,</p> <p>Table et chaises 6-8 ans 2 ans pour le reste [5/5]</p>	60

42

CANDIDAT	Qualité des produits (coef. 8)	Délai de livraison et montage (coef. 3)	Garanties (coef. 1)	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
Mobidecor	<p>Conformes aux attentes. Rayonnages et bac en bois stratifié.</p> <p>Le mobilier est proposé selon un agencement astucieux qui optimise bien l'espace.</p> <p>Le mobilier de confort est robuste et chaleureux.</p> <p>Fabrication française des rayonnage et bacs.</p> <p>Suivi de gamme 10 ans</p> <p>[5/5]</p>	<p>Délai de livraison de 11 semaines, conforme aux attentes.</p> <p>Peut faire appel à des prestataires extérieurs et n'exclut pas l'embauche d'intérimaires pour le montage, ce qui peut ralentir le montage et en dégrader la qualité. [4/5]</p>	<p>Garantie 5 ans mobilier Mobidecor, 2 ans pour le reste [4/5]</p>	56
Schlapp Mobil	<p>Offre extrêmement qualitative aussi bien en termes de design qu'au niveau de la qualité des matériaux.</p> <p>Les rayonnages sont en hêtre massif avec panneaux mélaminés. Les bacs également en hêtre massif.</p> <p>Fabrication allemande</p> <p>Suivi de gamme 15 ans</p> <p>[5/5]</p>	<p>Délai de livraison de 10 semaines, conforme aux attentes.</p> <p>Techniciens qualifiés pour le montage. [5/5]</p>	<p>Garantie 15 ans pour mobilier Schlapp, 5 ans pour le reste [5/5]</p>	60

Conclusion de l'analyse

CANDIDAT	Prix HT (40 %)	Qualité (60 %)	Rapport qualité/prix (point qualité par dizaine de milliers d'euros)	Note sur 100
BC intérieur	51 298,15 €	56	81,692	73,11
Ekz	69 860,47 €	60	66,527	59,53
Mobidecor	37 502,06 €	56	111,745	100,00
Schlapp Mobil	48 621,12 €	60	95,588	85,54

LOT 2

Critère prix

CANDIDAT	Prix HT (40 %)
Brunner	53 130,08 €
Efidis	49 501,74 €
Mobi Bureau	54 701,47 €

4R

Critère qualité

CANDIDAT	Qualité des produits (coef. 8)	Délai de livraison et montage (coef. 3)	Garanties (coef. 1)	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
Brunner	Offre qui répond parfaitement au cahier des charges que ce soit sur les dimensionnements ou la qualité des produits demandés Prise en compte des problématiques de rangement : mobilité aisée et solution technique permettant le rangement des tables et chaises dans l'espace dédié [5/5]	Respect des délais de livraison et de montage [4/5]	Garantie de 5 ans Assurance suivi de produits durant 10 ans Bon SAV [5/5]	57
Efidis	Offre qui répond partiellement au cahier des charges que ce soit sur le dimensionnement attendu des produits et sur la qualité des produits : moindre épaisseur de 5mm Prise en compte des problématiques de rangement : mobilité aisée et solution technique permettant le rangement des tables et chaises dans l'espace dédié [4/5]	Respect des délais de livraison et de montage [4/5]	Garantie de 5 ans Assurance suivi de produits durant 10 ans Bon SAV [5/5]	49
Mobi Bureau	Offre qui répond partiellement au cahier des charges que ce soit sur le dimensionnement attendu des produits (moindre épaisseur) et sur la qualité des produits : mélaminé proposé là où est demandé du stratifié Prise en compte des problématiques de rangement : mobilité aisée et solution technique permettant le rangement des tables et chaises dans l'espace dédié [3/5]	Respect des délais de livraison et de montage [4/5]	Garantie de 5 ans Assurance suivi de produits durant 10 ans Bon SAV [5/5]	41

Conclusion de l'analyse

CANDIDAT	Prix HT (40 %)	Qualité (60 %)	Rapport qualité/prix (point qualité par dizaine de milliers d'euros)	Note sur 100
Brunner	53 130,08 €	57	80,998	100,00
Efidis	49 501,74 €	49	69,290	85,55
Mobi Bureau	54 701,47 €	41	47,993	59,25

4R

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DU CONTRAT

Il est donc proposé de retenir, pour l'attribution du contrat, le classement suivant :

Lot n°1 : Mobilier médiathèque

1. Mobidecor
2. Schlapp Mobil
3. BC intérieur
4. Ekz

Lot n°2 : Mobilier centre socio-culturel

1. Brunner
2. Efidis
3. Mobi Bureau

Réunie le jeudi 18 novembre, la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à l'unanimité sur le classement ci-dessus proposé après analyse technique des offres.

Concernant le lot n°2, il est proposé d'équiper les quatre salles du centre socioculturel avec la chaise Brunner Fox 1030. Cette option entraîne une moins-value de 3 436,80 € HT sur l'offre de Brunner qui passe de 53 130,08 HT à 49 693,28 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Valide** le choix de la commission d'appel d'offres en retenant pour le lot 1 la proposition de Mobidecor pour la somme de 37 502,06 € HT, pour le lot 2 la proposition de Brunner pour la somme de 49 693,28 € HT ;
- **Autorise** M. Le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

7. AVENANT N°2 AU MARCHÉ DES TRAVAUX RELATIFS A LA CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIOCULTUREL/MEDIATHEQUE LE PHARE

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 20

Vu la délibération du Conseil Municipal N°2020-039 en date du 15 juin 2020 attribuant le marché des travaux relatifs à la réalisation de l'espace socioculturel/médiathèque

Considérant que des travaux supplémentaires sont nécessaires, qu'un avenant en modification des prestations doit être pris afin d'intégrer lesdits travaux.

M. Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de lui permettre de signer l'avenant n°2 au marché initial indiqué dans le tableau ci-dessous, avenant permettant d'inclure les modifications apportées au projet par suite, d'une part, des modifications dans la définition de l'opération et, d'autre part, d'adaptations techniques du projet.

Entreprises	Intitulé	Marché de base HT	Marché HT après avenant n°1	Avenant n°2	Marché HT après avenant n°2	Variation en %
Kerleroux Lot 01	Terrassement/VRD	218 754,10 €	218 754,10 €			
Talec	Gros œuvre	415 277.50 €	415 861.75 €			0.14%

42

Lot 02						
L'Hostis Lot 03	Charpente Bois	150 409.40 €	144 289.40 €			- 4.07%
Le Mestre Frères Lot 04	Couvert.	68 071.25 €	68 071.25 €			
Le Mestre Frères Lot 05	Etanchéité	47 006.52 €	47 006.52 €			
Kaluen Lot 06	Men extérieure	90 200.00 €	91810.42 €			1.79%
Jourt structures bois Lot 07	Men intérieure	103 669.96 €	110 200.01 €			6.30%
CSIM Quemeneu r Lot 08	Cloisons isolations	134 913.62 €	140 075.62 €	5 000 €	145 075.62 €	7.53%
Gordet Lot 09	Sols	66 016.00 €	66 016.00 €			
STTS Lot 10	Résine	38 098.93 €	38 098.93 €			
SBP Lot 11	Peinture intérieure	44 484.14 €	44 484.14 €			
SAS Gervais Lot 12	Electricité	69 311.62 €	76 227.77 €	3 282.70 €	79 510.47 €	14.72 %
EDSI Lot 13	CVC PBS	179 170.44 €	186 619.31 €			4.16%
TOTAL HT		1 625 383.48 €	1 647 515.22 €	8 282.70 €	1 655 797,92 €	1.88%
TOTAL TTC		1 950 460,18 €	1 977 018.26 €		1 986 957.50 €	

YR

M. Le Maire rappelle que le projet de centre socioculturel/médiathèque Le Phare a fait l'objet d'un marché dont le montant de base hors taxe était de 1 625 383.48 €. Ce marché a fait l'objet de plusieurs modifications avec, selon les lots, des moins-values et des plus-values. Les principales modifications du marché sont dues à des demandes supplémentaires en vue d'une meilleure exploitation de l'outil.

L'avenant n°2 pour travaux supplémentaires s'élève à 8 282.70 € HT soit un peu moins de 1.88% de hausse par rapport au marché initial. Le marché, après l'avenant n°2, est par conséquent de 1 655 797.92 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Autorise** M. Le Maire à signer l'avenant n°2 d'un montant HT de 8 282.70 € (présenté par lot et entreprise dans le tableau récapitulatif ci-dessus) au marché des travaux relatifs à la réalisation du centre socioculturel/médiathèque afin de réaliser les travaux nécessaires.
- **Précise** que ledit avenant n°2 prendra effet à compter de sa signature par M. Le Maire.

8. DECLASSERMENT DE L'ANCIENNE ECOLE DU DREFF EN VUE DE SA CESSION

Par délibérations n° 2020-064 du 26/10/2020 et n° 2020-075 du 21/12/2020, le conseil municipal a approuvé la cession au profit de la SCI EVERZAKS, d'un bien cadastré section A 1056, d'une surface de 760 m², situé 4 rue du Cosquer, au prix de 200 000 €, net vendeur.

Ce terrain comporte un bâtiment de logements sociaux qui a fait l'objet d'une rétrocession à la Commune, suite à une rupture de bail emphytéotique du bailleur social (délibération du 30/09/2019).

Par contre, aucun acte juridique n'en a prononcé le déclassement. Dès lors, préalablement à la vente au profit de la SCI EVERZACKS, sur laquelle le conseil municipal s'est prononcé lors des séances désignées ci-dessus, il convient d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la Commune, avec effet rétroactif au 31/05/2021 (bail au vendeur en date du 01/06/2021).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Prononce** le déclassement du domaine public du bien cadastré section A 1056, d'une surface de 760 m² situé 4 rue du Cosquer et de l'intégrer au domaine privé communal.

9. MOUVEMENT DE CREDITS – REGULARISATION BUDGETAIRE COMPTABLE

Dans le cadre de l'opération d'investissement Le Phare (opération 29 du budget d'investissement), des avances sur marché ont été octroyées aux entreprises titulaires du marché.

Afin de régulariser l'intégration de ces avances, il y a lieu de procéder à un virement de crédits par ouverture de crédits au chapitre 041 « opérations patrimoniales ».

Il est proposé au conseil municipal de valider les mouvements de crédits suivants, sans incidence sur les opérations budgétaires.

Dépenses	2313	Chap.041	Opération 29	27 000 €
Recettes	238	Chap. 041	Opération 29	27 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Valide** ce mouvement de crédits.

QUESTIONS DIVERSES

Sur le dossier éolien, le Maire informe qu'une réunion doit avoir lieu début décembre entre les services de l'Etat et les promoteurs. Il n'en sait pas plus sur le contenu de cette réunion.

Sur le fonctionnement démocratique de la commune, M. Le Maire répond qu'il y a toujours des améliorations à apporter et se dit à l'écoute des propositions qui peuvent être faites. Il rappelle que tous les élus peuvent participer à la vie des commissions où tous les sujets sont en débat.

Sur les questions culturelles, M. Manuel COMBES se fait l'écho d'une réponse apportée par M. Gaël HAMAYON. Hormis la location de micros et des frais de boisson, le coût financier de la venue du Président François HOLLANDE est de zéro pour la commune. Par ailleurs, un certain nombre de contacts ont été pris avec des écrivains comme Hubert COUDURIER, Eric FOTTORINO, François BUNEL, Tahar BEN JELLOUN, Lorant DEUTSCH...qui n'ont rien à voir avec un engagement politique. Ces écrivains ont donné leur accord de principe sans aucune contrepartie financière. Leur venue reste à être confirmée. Les propositions d'intervenants sont les bienvenues, en direct ou via la commission culture.

La séance du conseil municipal est levée à 19h38.

Le Maire
Yves ROBIN

